

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Terres
en**villes**

ONVAR

EVALUER ET RENOUVELLER LES MODALITES D'IMPLICATION
DES **COLLECTIFS D'AGRICULTEURS** ET DU **DEVELOPPEMENT**
AGRICOLE DANS LES **PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX**
CO-CONSTRUITS PROMOUVANT **L'AGROECOLOGIE**

Septembre 2017

Chantier



Économie agricole et gouvernance alimentaire
des agglomérations

Zone maraichère et horticole de Wavrin : aide à l'installation dans l'agglomération lilloise

Fiche n°19

Ces fiches expérience s'inscrivent dans le projet de développement agricole de Terres en villes, pour lequel le Réseau a été reconnu Organisme National à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR) en 2015. Financé par le CasDar, ce projet s'adresse directement aux agriculteurs et aux agents de développement agricole.

Traitant de la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux, il est intégré au projet du Réseau Rural Français MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement Rural), le RnPAT (Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé), dont Terres en villes est chef de file et co-pilote avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

Les fiches
expérience
Terres en villes

Il vise à évaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux d'agglomération co-construits et promouvant l'agro-écologie. Lieu ressources des projets et politiques agricoles et alimentaires des agglomérations et métropoles françaises, Terres en villes souhaite à terme produire des outils méthodologiques pour réussir la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux.

Ces fiches sont les premiers livrables de ce projet. Elles mettent en lumière des initiatives agricoles et alimentaires innovantes en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs, analysées au regard de l'implication des agriculteurs et du développement agricole. Elles ont été réalisées à partir d'une étude documentaire et d'enquêtes auprès des personnes ressources.



Rn PAT
Réseau national
Pour un **Projet Alimentaire Territorial**
Co-construit et partagé

Zonemaraichère et horticole de Wavrin : aide à l'installation dans l'agglomération lilloise

Résumé

Porté par la Métropole Européenne de Lille (MEL), le projet de création d'une zone maraîchère et horticole sur la commune de Wavrin émane du souhait de la MEL de maintenir l'agriculture sur le territoire, d'y développer des pratiques agricoles durables, tout en répondant à la demande croissante de la population pour une alimentation de proximité. Pour cela, la métropole a décidé d'aider des agriculteurs non issus du monde agricole à s'installer, en leur donnant accès à des parcelles viabilisées sur un territoire au foncier agricole rare.

Pour cela, la MEL a acquis 47,7 ha de foncier avec la participation de la SAFER. Elle loue via un bail environnemental 9 parcelles à des porteurs de projet, sélectionnés après candidature.

Au-delà du projet personnel, la dynamique collective, la coopération, l'échange et la mutualisation de moyens sont les objectifs recherchés sur le site. Un hangar agricole et un forage commun ont également été construits par la collectivité. Ils sont gérés par les agriculteurs regroupés en CUMA.

Catégories d'expérience

Action alimentaire

Agriculture urbaine et sociétale

Agritourisme

Aide à l'installation ou à la diversification

Commercialisation

Développement de la production biologique

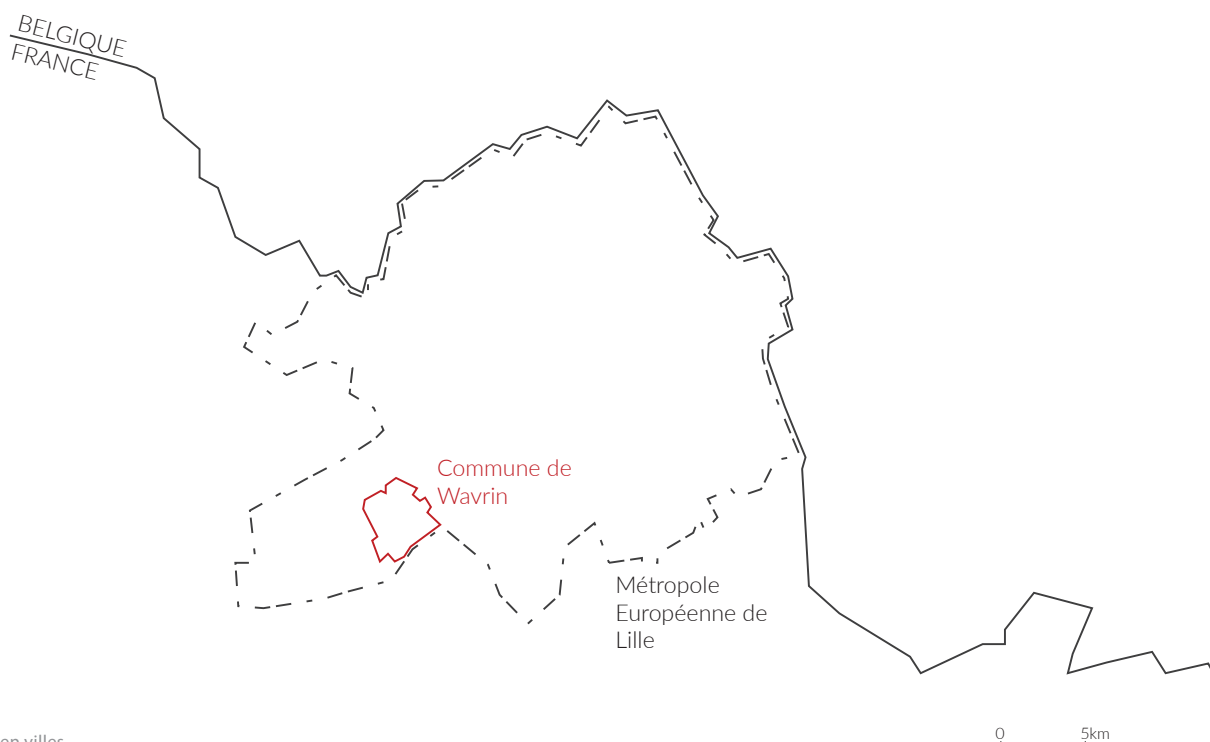
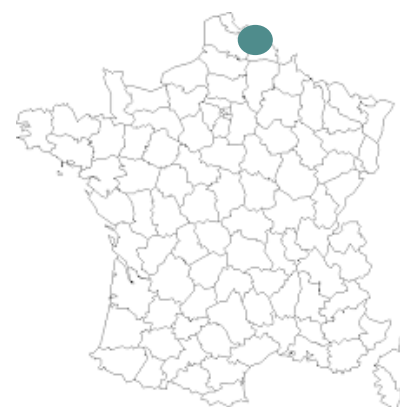
Filière territorialisée

Marque territoriale

Projet public de zone agricole périurbaine nourricière

Sensibilisation des consommateurs et promotion des produits locaux

Localisation



Le territoire

Description

La commune de Wavrin est située à 20 km de Lille et s'étend sur 1355 ha peu urbanisés (1). Elle est localisée sur l'aire d'alimentation de captages du sud de Lille, réserve vitale pour la métropole lilloise qui fait l'objet d'un Projet d'Intérêt Général (PIG) pour y limiter l'urbanisation et les pollutions. Elle fait partie du territoire des Weppes, limité à l'ouest par le cours de la Deule (rivière, affluent de la Lys et sous-affluent de l'Escaut) et à l'est par la plaine de la Lys. Situé au sud-ouest de l'agglomération Lilloise et de la zone urbaine dense du territoire de la métropole, c'est un espace qui a su contenir l'extension urbaine (2). Elle est intégrée à la Métropole Européenne de Lille (MEL), la métropole la plus agricole de France avec 44 % de son territoire cultivé. Pour autant, l'agglomération présente une population importante de près de 1,2 millions d'habitants (3), et la deuxième plus forte densité de population parmi les agglomérations françaises. A elles seules, les quatre communes de Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq rassemblent près de 40 %

des habitants de la MEL. Avec 84 km de frontière avec la Belgique, la Métropole Européenne de Lille fait partie de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, une agglomération transfrontalière de 2,1 millions d'habitants créé en 2008 pour rassembler ces territoires et favoriser les projets communs (4).

Contexte socio-économique

L'agriculture sur le territoire des Weppes reste assez diversifiée. On trouve principalement des productions de céréales, de cultures fourragères et de légumes de plein champ. Les rendements y sont élevés, grâce aux sols limoneux, qui nécessitent néanmoins la mise en place de drainage pour éviter les inondations.

La proximité de centres de commercialisation comme le M.I.N a favorisé ce type de production et la création de grandes filières agricoles dans la région (légumes de conserverie, endives...). En parallèle, la vente directe de produits maraîchers est particulièrement appréciée dans ce secteur semi rural.



© MEL

(1) Site internet de la commune de Wavrin : www.wavrin.fr

(2) Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (2002)

(3) INSEE (2014)

(4) Site internet de la MEL : www.lillemetropole.fr/mel.html

L'expérience

Historique

L'action concernant le maraîchage et l'horticulture sur l'agglomération de Lille a débuté en 1998 par une réflexion autour du devenir du maraîchage par les professionnels agricoles et les élus. La première idée était de développer le maraîchage biologique à travers des centres de réinsertions. Mais cette solution n'a pas été retenue par les professionnels agricoles.

La réflexion a repris en 2002, lorsque la communauté urbaine de Lille a pris la compétence développement économique (incluant le développement agricole). Elle s'est alors positionnée comme leader sur le sujet, au côté de la Chambre d'agriculture Régionale Nord-Pas de Calais. Ensemble, ils ont recruté et cofinancé une chef de projet pour 3 ans, Nathalie Moschetto. Dans le cadre du doublement de la RN41, la métropole a conventionné la SAFER à cette même époque pour réaliser une veille foncière et assurer la compensation agricole en constituant une réserve de 40 ha pour mettre en place une zone de développement agricole dans les Weppes. C'est finalement la commune de Wavrin qui a été identifiée par la SAFER. Un premier projet a ainsi été défini pour installer des agriculteurs qui n'étaient pas issus du milieu agricole sur les terres de Wavrin, avec un programme d'actions pour 2005-2010. Un comité de pilotage a été mis en place, composé de Lille Métropole, la Chambre d'agriculture, la commune de Wavrin, la SAFER et l'ISA, rejoints ensuite par le GABNOR en 2008.

Plusieurs difficultés sont ensuite venues freiner la réalisation du projet. Tout d'abord, il a fallu déterminer le type de production. Or, dans le cas de productions animales, il était nécessaire de créer des logements sur place. C'était une forte contrainte supplémentaire au projet qui est venue complexifier et rallonger la réflexion. En parallèle, les désaccords sur l'agriculture biologique ont eux aussi ralenti le projet. Il n'y avait pas de consensus entre le GABNOR, Lille Métropole et la Chambre d'agriculture par rapport

à l'agriculture biologique. Au final, ce projet initial de 5 ans n'a pu aboutir et aucune installation n'a pu être envisagée.

En 2011, Bernard Delaby devient vice-président en charge de l'agriculture au sein de Lille Métropole. Soucieux de soutenir le développement d'une agriculture durable et d'une alimentation de proximité, il s'empare du projet d'installation sur les terres de Wavrin pour le remettre au goût du jour. Fin 2012, la métropole confie le pilotage du projet économique agricole à Isabelle Ciekanski. Lille Métropole, ainsi maître d'ouvrage, s'entoure des partenaires techniques nécessaires à la bonne réalisation du projet : la Chambre d'agriculture et le pôle légumes, le GABNOR, la FRCUMA, le lycée agricole de Lomme, Terre de liens, l'AFIP et la SAFER.

Pour faire avancer le projet, le choix s'est finalement porté sur des productions maraîchères, sans imposer la certification Agriculture Biologique et sans construire de logements, mais avec un bâtiment agricole commun mis à disposition des futurs agriculteurs. Un premier appel à candidature a été lancé par Lille Métropole en juillet 2013, diffusé dans les réseaux de la Chambre d'agriculture, du GABNOR, de Terre de liens, ... Sur une trentaine de réponses à l'appel à candidature, 29 proposent de cultiver en agriculture biologique (AB). Après entretien, 10 porteurs de projet en AB sont retenus pour s'installer sur la zone. L'accompagnement par Lille Métropole et ses partenaires (Chambre d'agriculture, GABNOR et FRCUMA) débute début 2014 : des sessions collectives et des rendez-vous individuels sont organisés afin de fédérer le groupe et de réfléchir aux objectifs et besoins de chacun.

Suite à l'inondation de certaines parcelles fin 2014, la MEL confie à la Chambre d'agriculture la réalisation d'une étude pédologique. Elle démontre l'intérêt de procéder à la refaction d'une partie du drainage. Ces travaux de drainage,

non prévus dans le calendrier, ont retardés considérablement l'installation des porteurs de projet puisque la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) exige la réalisation préalable d'un diagnostic archéologique pour s'assurer qu'aucun vestige n'est présent dans le sol. Certains porteurs de projet quittent alors le projet face à l'incertitude de sa réalisation, d'autres partent pour raisons personnelles. De nouveaux comités de sélection sont alors organisés pour permettre l'installation du plus grand nombre de porteurs de projet et la rentabilité économique et technique des installations réalisées. Sur les 10 porteurs de projet sélectionnés en 2013, seulement 4 font encore partie du projet aujourd'hui.

Fin 2015, les producteurs encore présents ont souhaité se structurer en association loi 1901 : « la Voix des Champs bio des Weppes », ce qui leur a permis d'avoir une entité juridique. De même, une CUMA a été créée fin 2016, pour permettre la mutualisation de matériels et la location du hangar agricole construit par la MEL. La MEL devait louer la hangar à une CUMA via un bail commercial.

Finalement, les premières installations ont eu lieu début 2017, après avoir mené à son terme les procédures administratives, les travaux et le temps nécessaire à la conversion en bio. Le 1^{er} février 2017, les porteurs de projet sont



- **Philippe Bada**

Surface à disposition : 2,5 ha

Activités : Maraîchage diversifié, petits fruits rouges (fraises) et plantes aromatiques (menthe)

- **Marine Bardon**

Surface à disposition : 5 ha

Activités : 60 espèces de légumes, plantes aromatiques et fleurs comestibles

- **Pierre-Olivier Boursigaux**

Surface à disposition : 3,5 ha

Activités : plants de légumes, poireaux, potimarrons, et racines d'endives

- **Thomas Boonen**

Surface à disposition : 6 ha

Activités : Maraîchage diversifié

- **Sylvain Duthoo**

Surface à disposition : 3 ha

Activités : Graminées et érables du Japon

- **Cécile Galland**

Surface à disposition : 3 ha

Activités : Petits fruits avec transformation, fraises, rhubarbe, cucurbitacées, artichauts, haricots, oignons, fenouil

- **Alexandre Vandromme**

Surface à disposition : 5 ha

Activités : Fraises, fleurs coupées et Maraîchage diversifié

© MEL

Aujourd'hui

La zone maraîchère occupe 47,7 ha sur la commune de Wavrin, dont 35 ha exploités. Il y a, en 2017, 7 porteurs de projet sur les 9 parcelles disponibles, tous en bio, sauf les horticulteurs. Chaque producteur dispose d'une parcelle d'une surface comprise entre 2,5 et 6 ha, avec une arrivée d'eau et d'électricité. Les parcelles ont été définies en fonction des besoins des agriculteurs lors des sessions collectives. Il serait aujourd'hui difficile de modifier le découpage établi. Sur l'ensemble, 6,5 ha sont aujourd'hui vacants et attendent un nouveau porteur de projet. En attendant, ce sont les producteurs de l'association qui assurent son entretien avec un couvert végétal. Ajouté à cela, un bâtiment commun de 1 300 m² loué à la CUMA pour stocker le matériel agricole et les productions, ainsi qu'un forage nécessaire à l'activité agricole maraîchère et horticole.

Les productions sont diverses : légumes de plein champ, plants de légumes, petits légumes, fruits rouges, plantes aromatiques, graminées, arbustes ou encore roses et fleurs à bulbes. Il en est de même pour les modes de distribution : produits transformés ou non, via la vente directe, une AMAP, la coopérative Norabio, des magasins de producteurs ou La Ruche qui dit oui. Il n'y aujourd'hui aucune commercialisation en restauration collective, et cela ne semble pas être la priorité des producteurs.



Figure 3: Plan d'aménagement – Zone maraîchère et horticole - Wavrin

© MEL

La Métropole Européenne de Lille (MEL) est l'unique bailleur pour les terres et le bâtiment. Autrefois préfinancées par la métropole et exploitées par la SAFER, la MEL est devenue propriétaire (été 2015), après de longues démarches auprès de la SAFER.

Durant la phase de conversion des terres et la construction du bâtiment, les porteurs de projet bénéficiaient d'une convention d'occupation précaire (COP) de la MEL. Enfin, pour valider leur installation définitive, les porteurs ont signé un bail environnemental avec la MEL. Annexé à ce bail, un règlement de zone précise les engagements de chacun quant à l'accès, la gestion et l'entretien du bâtiment, des chemins et des haies, ... Ce bail oblige également les agriculteurs à adhérer à la CUMA. La MEL et la CUMA sont liés par un bail commercial pour l'utilisation du hangar agricole. Ce montage permet de s'assurer de l'investissement de tous les agriculteurs dans la gestion du bâtiment. La MEL souhaitait lier l'exploitation du foncier à l'utilisation du hangar. La CUMA est ouverte à tous les agriculteurs, pas seulement ceux qui sont installés sur la zone.

Perspectives

Pour la MEL et ses partenaires, l'objectif est tout d'abord de voir les porteurs de projet devenir autonomes sur leur exploitation et réussir leur installation. Ils poursuivent leur accompagnement jusqu'à l'autonomie : conseils techniques par le pôle Légumes de la Chambre d'agriculture et le GABNOR.

Parallèlement, la MEL, l'AFIP et RENETA (Réseau National des Espaces-Test Agricoles) travaillent ensemble sur l'idée d'un espace test depuis 2014. Son ouverture serait envisagée d'ici 2020. Le temps de convertir le foncier restant et d'organiser le processus d'accompagnement (matériel et humain), sans oublier de trouver la ressource financière.

Concernant la zone, la première étape reste d'assurer la pérennité de la production. Dans un second temps, les producteurs évoquent l'idée d'installer un atelier de transformation dans le hangar agricole (les installations sont prévues pour le faire).



Le collectif

Description

Le collectif est structuré en deux entités :

- Une association loi 1901, La Voix des Champs bio des Weppes, uniquement composée des 7 porteurs de projet (au 15/10/17). Elle a été créée pour représenter les agriculteurs, leur donner une personnalité juridique, pouvoir solliciter des subventions...

- LA CUMA de la Biovallée des Weppes, regroupant l'ensemble des porteurs de projet et ouverte aux autres agriculteurs du territoire, pour permettre la location et la gestion en commun du bâtiment, ainsi que la mutualisation de matériel. C'est un collectif composé uniquement d'agriculteurs, éventuellement extérieurs au projet dans le cas de la CUMA. Pour chaque structure, un président est nommé parmi les producteurs membres.

Le collectif a été formé pour cette expérience par les partenaires du projet, suite à un comité de sélection où chaque candidature est examinée au regard des critères fixés pour l'appel à candidature : viabilité du projet, pratiques respectueuses de l'environnement, motivation et capacité du candidat à s'intégrer dans un groupe.

Modèle économique

En ce qui concerne les financements pour la réalisation du projet, jusqu'à l'installation des porteurs de projet, deux types de dépenses peuvent être identifiées :

- Volet investissement : les installations (achat du foncier, hangar agricole, voie de desserte agricole, forage, drainage, réseaux d'eau et d'électricité, ...), le budget totale s'élève à 2,8 millions €. Le Conseil Régional Nord Pas de Calais a financé 50% du coût du hangar agricole, soit 450 000 €. L'agence de l'eau a apporté une petite contribution pour la réalisation du forage. Le reste de l'investissement a été porté par la MEL soit près de 2,3 millions d'€.

- Volet fonctionnement : L'accompagnement des porteurs de projet (par la MEL, Chambre d'agriculture, GABNOR, FRCUMA) a été co-financé par la MEL, le Conseil Régional et l'agence de l'eau Artois-Picardie désireuse de soutenir le développement d'une agriculture biologique sur l'aire d'alimentation de captage du sud de Lille.

C'est la MEL, en tant que maître d'ouvrage qui a sollicité les subventions et assuré, le lourd suivi administratif, pour recevoir les sommes. Aucune contribution n'a été demandée aux agriculteurs tant pour les investissements que pour l'accompagnement à leur installation.

Une fois installés, les agriculteurs prennent en charge les frais liés à leur propre projet économique (achat de serres, de matériels d'irrigation, ...) ainsi que les charges fixes comme l'entretien du matériel, les taxes et assurances, les petits entretiens et la consommation en eau, gaz, électricité, ...

Ils doivent également s'acquitter auprès de la MEL, propriétaire des parcelles et du hangar agricole de :

- 200 € par an et par hectare de fermage (taxe foncière incluse), pour chaque agriculteur installé.

- 4 000 € par an de loyer pour le hangar agricole à la charge de la CUMA (répartition ensuite entre les agriculteurs en fonction de clés de répartition qu'ils ont défini en propre).

Les structures de développement agricole

Un comité de pilotage externe a été mis en place, piloté par la MEL et constitué de la Chambre d'agriculture, du GABNOR, de la FRCUMA, de l'AFIP, de la SAFER, du lycée horticole de Lomme ainsi que d'autres acteurs (ISA, institut de Genech, Terres de liens...). Mais ce comité n'a été réuni qu'une seule fois en 2013 et n'a pas été reconduit en raison des contraintes qu'implique l'organisation d'un comité de cet envergure.

Aucun comité de pilotage interne n'a été mis en place mais un comité technique de suivi a vu le jour dès le démarrage du projet, animé par le GABNOR sous le pilotage de la MEL et se réunissant une fois par trimestre. Plus petit et réactif, il était composé du GABNOR, de la MEL, de la Chambre d'agriculture et de la FRCUMA.

La MEL a missionné fin 2012 Isabelle Ciekanski pour piloter ce projet. Elle y accorde 3 jours/semaine. Au redémarrage technique du projet, elle consacre trois mois pour identifier les acteurs, les freins, les leviers, contacter chaque partenaire individuellement (Chambre d'agriculture et leur pôle légume, GABNOR et élus) pour (re)mettre en place des partenariats et des synergies, faire connaissance, les écouter et les entendre sur ce projet engagé depuis 1998.

La MEL a choisi d'assurer la maîtrise d'œuvre du hangar agricole, ainsi que les travaux de raccordement en eau et en électricité. La collectivité a été confrontée à des contraintes administratives conséquentes. En même temps l'externalisation était compliquée au regard du projet qui se stabilisait progressivement. Il n'était pas envisageable de construire la zone sans avoir préalablement identifiés les porteurs futurs utilisateurs. En même temps les délais entre la sélection des porteurs et le début des travaux a nécessité plus de 2,5 ans. Difficile d'externaliser une commande sans cahier des charges bien défini auparavant.

Le projet (période 2013-2017) a nécessité de mener de front :

- l'accompagnement des porteurs de projet avec l'appui des partenaires (GABNOR, Chambre d'agriculture et FRCUMA). Cet accompagnement se faisait à « tâtons ».

- la recherche de financement, le montage des dossiers et leur suivi.

- les nombreuses procédures administratives nécessaires : acquisition foncière, autorisation d'urbanisme.

- le projet d'aménagement (forage, voirie, construction du hangar...).

Pour se faire, Isabelle Ciekanski a été entourée par les services de la MEL. Une équipe projet a été constituée regroupant toutes les compétences nécessaires et sachant aller chercher l'expertise extérieure nécessaire.

Pour l'accompagnement des porteurs de projet, la MEL a choisi de s'entourer des partenaires du territoire. Un suivi individuel et collectif a ainsi été co-animé par Katia Rolland pour la Chambre d'agriculture, Mathilde Roger-Mexme pour le GABNOR et Louis Latour pour la FRCUMA, aux côtés d'Isabelle Ciekanski. Le suivi individuel concernait la construction du projet d'installation de chaque agriculteur. Il a été réalisé par la Chambre d'agriculture et le GABNOR. Quant à l'accompagnement du collectif, il a été co-animé par la Chambre d'agriculture et le GABNOR principalement, ainsi que la FRCUMA durant la première année du projet. Il a permis d'animer la réflexion collective, de définir les objectifs du groupe et les besoins de chacun pour co-construire le projet. Des sessions collectives ont été organisées mensuellement, animées par les conseillers de chaque organisme, afin de :

- Informer les producteurs sur différents thèmes (parcours d'installation, cahier des charges Agriculture Biologique, démarche pour la formation d'une CUMA, ...)

- Discuter les valeurs du collectif et fédérer le groupe.
- Organiser le calendrier de travail avec les porteurs de projet.
- Travailler sur la mutualisation du matériel, la gestion du bâtiment, le règlement intérieur, ...
- Adapter la construction du bâtiment aux besoins des agriculteurs, en coopération avec les différents services de la métropole.
- Créer une CUMA, avec l'expertise de la FRCUMA
- Présenter l'état d'avancement du projet et les résultats des études (étude de sol, ...)

L'accompagnement technique et la commercialisation ont été très peu abordés avant l'installation. Il se pose réellement à partir de

2017 quand l'installation devient effective. D'où la poursuite d'accompagnement prévu par la MEL au-delà de 2017.

Pour les sujets « techniques », la MEL s'est entourée d'experts extérieurs, par exemple sur le montage administratif des baux environnementaux (appui de la SAFER, de la FRCUMA et d'un notaire spécialiste de la question)

A côté de l'espace de production, un espace test est envisagé sur la plaine agricole. C'est l'AFIP qui a été sollicitée par la MEL pour réaliser l'étude de faisabilité. L'association a établi des propositions. Sur cet aspect du projet, le Réseau Nationale des Espaces Test Agricoles (RENETA) a accompagné l'AFIP dans ce projet d'incubateur (espace test). L'agence de l'eau est fortement intervenue dans l'animation du projet (production et espace test). Elle a en effet soutenu financièrement la MEL sur ce projet de 2014 à 2018.



Les modalités d'implication des agriculteurs et du développement agricole

Le développement agricole

N'ayant jamais travaillé sur des projets d'installation agricole et ne possédant pas de service agriculture, la MEL a voulu s'entourer de partenaires techniques lui apportant expertises techniques et connaissances du milieu agricole, chacun dans un domaine spécifique :

- La Chambre d'agriculture et le pôle légumes sur les thématiques de l'installation en agriculture, les expertises en bâtiments et forage, les études de sols et de drainage
- Le GABNOR pour l'agriculture biologique
- La FRCUMA pour la mutualisation des moyens et la création d'une CUMA

Isabelle Ciekanski a mobilisé de concert les compétences nécessaires à chaque étape du projet au sein même de la MEL, notamment lors de la construction du hangar agricole et des différents travaux où plusieurs services de la métropole sont intervenus. Là encore, les partenaires ont travaillé avec ces divers services pour leur apporter leur expertise. Cependant, la coordination entre les services n'a pas toujours été des plus efficaces.

Ils ont également mobilisé les connaissances et les retours d'expériences d'autres groupes d'agriculteurs (CUMA, producteurs bio, ...) lors de visites organisées avec les porteurs de projet.

Cette coordination des animateurs et de leurs compétences ne s'est pour autant pas établie facilement. Au redémarrage du projet, fin 2012 la MEL a décidé de créer un dialogue entre les acteurs et de trouver des consensus. La première année (2013) avait pour objectif de

créer un collectif de partenaires techniques en donnant à chacun une place équitable. De manière générale, dans ce contexte de co-animation, la réussite du travail conjoint est passée par des concessions de part et d'autre, notamment sur la méthodologie.

La MEL souhaitait impliquer l'ensemble des acteurs, notamment au sein d'un comité de pilotage externe. Finalement ce choix n'a pu se réaliser qu'une seule fois, cette modalité étant « trop lourde » pour être reconduite régulièrement. C'est la constitution d'un groupe réduit de partenaires techniques impliqués dans le projet : la Chambre d'agriculture, le GABNOR et la FRCUMA qui a finalement été retenue. En parallèle, il n'y a pas eu de comité de pilotage interne mis en place et il n'y a finalement pas eu un réel collectif formé par les partenaires pour co-gérer le projet.

La MEL s'est positionnée officiellement comme maître d'ouvrage. Elle a choisi de travailler avec les partenaires agricoles du territoire tout en préservant son rôle de chef du projet (coordination et aménagement de la zone). Pour autant, c'est le GABNOR qui a été missionné comme coordinateur du comité technique. Cela a été source de confusion et de difficultés d'organisation car ce système de co-gestion n'a pas été clairement défini au départ. Il a fallu repenser le fonctionnement du pilotage au cours du projet, ce qui a ralenti la dynamique de mise en œuvre.

Pour autant, c'est bien Isabelle Ciekanski qui représentait officiellement le projet et qui est donc devenue l'interlocutrice principale de chaque acteur. De son côté, le GABNOR est devenu l'interlocuteur principal des porteurs de projet et relai auprès de la métropole.

La place des agriculteurs

Ce projet est celui de la MEL et de ses partenaires du territoire. Ensemble, ils avaient la volonté de créer un espace maraîcher en gestion collective. Les agriculteurs formant ce collectif se sont donc réunis volontairement autour du projet suite à une incitation externe. Les valeurs du projet et du collectif étaient déjà fixées par les partenaires techniques, qui souhaitaient des porteurs de projet motivés pour participer à l'organisation collective du site, notamment en devenant membre de la CUMA.

Créer une dynamique de groupe entre des personnes qui ne se sont pas choisies n'a effectivement pas été évident. D'autant plus que pour ce projet, il y a eu des départs et des arrivées d'agriculteurs au cours de la mise en place. Pour cela, la MEL a fait en sorte d'impliquer les premiers porteurs de projet dans les derniers comités de sélection organisés, afin de donner un avis sur la possible intégration au

groupe et adhésion aux valeurs du projet des nouveaux arrivants.

Malgré quelques difficultés au sein du groupe au début du projet, ce sont finalement les porteurs de projet eux-mêmes qui ont pris l'initiative de formaliser le collectif sous forme d'association. Leur objectif était de faciliter la gestion du site mais surtout de bénéficier d'une représentation officielle, notamment pour mieux exprimer leurs revendications auprès de la MEL (retard du projet, problème de drainage, ...).

Ils ont donc réussi à dépasser le fait que le groupe ait été formé par des personnes extérieures pour créer leur propre dynamique collective. Aujourd'hui installés, les agriculteurs deviennent autonomes. La MEL et la Chambre poursuivent toutefois l'accompagnement pour consolider l'activité individuelle et collective de la zone. Les agriculteurs sont libres de compléter l'accompagnement proposé par celui de leur choix auprès des partenaires de leurs choix.

L'innovation

Les partenaires de la zone maraîchère et horticole de Wavrin souhaitaient donner une dimension collective au projet. Les agriculteurs qui s'installent sur la zone doivent donc inscrire leur projet dans cette perspective d'action collective et de mutualisation des moyens. Il s'agit en effet de faire émerger des synergies et coopérations entre les agriculteurs présents sur la zone, mais également avec les autres agriculteurs du secteur : échanges d'expériences, mutualisations de moyens, projets collectifs en lien avec les besoins du territoire, etc.

La MEL a fait le choix de favoriser l'installation de porteurs de projet non issus du sésail agricole.

L'agroécologie

Dès la réflexion du projet, il était évident pour la collectivité et ses partenaires qu'il fallait installer sur la zone une agriculture respectueuse de l'environnement, notamment pour des raisons de protection de l'aire d'alimentation de captage du sud de Lille, sans forcément choisir une agriculture biologique pour les raisons déjà citées. La MEL avait imposé aux porteurs de projet dans la rédaction de leur réponse de s'engager dans une démarche HVE (haute valeur environnementale). Finalement tous les porteurs de projet ont choisi de produire en agriculture biologique.

Contacts

Isabelle Ciekanski

Métropole Européenne de Lille

Directrice de projet- Mission Agriculture

03.20.21.23.04/ 06.22.81.34.19

iciekanski@lillemetropole.fr

Mathilde Roger-Mexme

GABNOR

Chargée de projet territoires

03.20.32.25.35

mathilde.roger-mexme@gabnor.org

Katia Rolland

Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

Chargée Développement local

03.20.88.65.86

katia.rolland@agriculture-npdc.fr

Terres en villes :

Serge Bonnefoy

Secrétaire technique

serge.bonnefoy@terresenvilles.org

04 76 20 68 28

Léa Viret

Stagiaire

lea.viret@terresenvilles.org

01 40 41 84 12

Paul Mazerand

Chargé de mission

paul.mazerand@terresenvilles.org

01 40 41 84 12



Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org

40, avenue Marcelin Berthelot 22, rue Joubert
CS92608 - 38036 Grenoble Cedex 2 75009 Paris

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

